



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 20 septembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 06/09/2024

vingt septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ

Représentés:

Excusés:

Absents: Aurore HUGEL

Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Constitution de groupements de commande avec la Communautés de communes du Limouxin - DE_029_2024

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et proximité a consacré expressément les groupements de commande entre EPCI et communs membres dans le but de les favoriser.

Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, celles-ci peuvent confier à titre gratuit à l'EPCI, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, indépendamment des compétences de l'EPCI et même si ce dernier n'est pas membre du groupement.

Vu l'article L5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Limouxin et notamment son article 6 ;

Vu l'article 2113-6 du Code de la commande publique ;

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de réception de l'AR: 24/09/2024
011-211100102-DE_029_2024-DE
A G E D I

Considérant l'opportunité la commune de recourir à des groupements de commande dans le cadre de marchés de fournitures courantes et de prestations de service ;

Le Conseil oui le rapporteur et après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Limouxin comme coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADHERER** au groupement de commandes ;

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de réception de l'AR: 24/09/2024
011-211100102-DE_029_2024-DE
A G E D I